

Le PRÉSIDENT: Monsieur Noble, nous en discuterons au moment de la rédaction de notre rapport à la Chambre; c'est probablement ce que le Comité décidera alors. Prêt, monsieur Henderson?

M. HENDERSON: Le meilleur exemple de cela est le commissaire à la représentation, dirais-je à M. Noble. Il est régi par une loi qui lui est propre et il est libre de recruter son personnel.

Je passe maintenant au numéro 14, page 9. Vous avez fait cinq recommandations relativement à Radio-Canada. On a donné suite à quatre d'entre elles, mais pas à la cinquième; il s'agit du dépôt, à la Chambre, d'un mémoire officiel exposant le point de vue des autorités de la Société et leur réponse aux questions étudiées par la Commission royale d'enquête Glassco. Le mémoire n'a pas encore été déposé sur le bureau et le commentaire n'a pas besoin d'explications.

Le numéro 15 porte sur les règles et pratiques administratives de la Défense nationale. Encore une fois, je le indique, conformément à vos instructions, dans mon rapport de 1964-1965, que vous aborderez.

Numéro 16—Emploi non autorisé de véhicules de la Couronne. Nous continuerons de suivre de près cette question. Vous noterez que, selon le ministre de la Défense nationale, la question a été renvoyée au Conseil du Trésor. J'ai écrit au secrétaire du Conseil du Trésor le 24 février 1966 pour m'informer des mesures prises, mais je n'ai pas encore reçu de réponse.

Numéro 17—Aide financière à la ville d'Oromocto. Les membres du Comité se souviendront de nos discussions à cet égard; j'ai écrit au sous-ministre des Finances à ce sujet le 24 février 1966, mais ma lettre est demeurée sans réponse.

Numéro 18—Frais de la Défense nationale relativement à l'enseignement. Nous faisons du progrès ici, comme je le mentionne dans mon commentaire.

Numéro 19—Assistance fournie aux provinces par les forces armées dans les cas d'urgence civile. Les provinces n'ont pas réglé leurs arriérés. Le ministre de la Défense nationale m'a dit l'an passé que la situation n'avait pas changé. J'ai écrit au sous-ministre des Finances pour me faire mettre au courant de la situation le 24 février 1966, mais il ne m'a pas encore répondu.

Numéro 20—Pension versée à un âge peu avancé. Voilà un problème qui revient sans cesse. Il en est question dans mon rapport de 1965 et la plupart des membres le connaissent sans doute très bien. Je pense que la Chambre en a discuté, mais nous y reviendrons quand nous étudierons les rapports de 1964 et de 1965.

Numéro 21—Attributions discrétionnaires de pensions aux militaires, c'est-à-dire ce sur quoi se fonde l'examen de la Commission des pensions. Comme vous le verrez, dans la dernière communication que j'ai reçue de lui, le ministre de la Défense nationale affirme qu'aucune décision n'a encore été prise.

Numéro 22—Chevauchement des prestations de pensions. Encore une fois, dans une lettre qu'il m'adressait l'an passé, le ministre de la Défense nationale m'indiquait qu'aucune décision n'avait été prise quant aux modifications possibles.

Numéro 23—Avances au compte du fonds des changes. Voilà une recommandation du Comité qui est moins importante aujourd'hui car, je le mentionne ici, l'avoir du compte n'a pas baissé et il restait un surplus d'au-delà de 31 millions de dollars le 31 décembre 1964.